

Séance publique du 17 mai 2005

Délibération n° 2005-2681

commission principale : développement économique

objet : **Animation technopolitaine du site de Vaulx en Velin - Avenant à la convention avec l'Association du pôle de compétence en urbanisme (programme 2005)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte

La politique d'innovation

. Lyon métropole innovante (2003-2006)

A la fin des trois années du plan technopole, la Communauté urbaine a réalisé une étude d'évaluation de cette politique. Compte tenu des résultats de cette étude, celle-ci a souhaité poursuivre une politique de soutien de l'innovation sur la base d'un concept renouvelé : Lyon métropole innovante.

Il s'agit, tout en s'appuyant sur les réalisations du plan technopole et en les confortant, d'élargir la vision de l'innovation (en termes d'acteurs et de thématiques) et d'améliorer le pilotage de la démarche.

Ainsi, Lyon métropole innovante se traduira par un plan d'actions en trois volets qui intègre les enjeux de développement et de gouvernance mis en place pour Grand Lyon, l'esprit d'entreprise :

- coordonner les interventions de la Communauté urbaine pour l'aménagement des campus et réaliser un schéma de développement des universités,
- accompagner les pôles d'excellence,
- accompagner le développement des sites technopolitains.

Ces trois objectifs se déclinent notamment par la promotion de la recherche et le rayonnement international.

L'animation technopolitaine vise, à partir des compétences et du savoir-faire de l'agglomération en matière de formation et de recherche, à favoriser la diffusion de l'innovation sur le territoire et à contribuer ainsi à l'émergence de partenariats permettant de stimuler la création d'activités.

. La réactualisation des enjeux de Lyon métropole innovante (2005-2006)

A la suite de la mise en place du schéma régional d'enseignement supérieur et de recherche, Lyon métropole innovante se réoriente sur trois enjeux majeurs :

- renforcer l'articulation entre l'excellence scientifique et les pôles de compétitivité,
- améliorer les processus de transfert et d'échanges,
- favoriser l'animation et le rayonnement d'une politique de site.

. L'animation des sites technopolitains : croisement entre la politique d'innovation et la politique d'animation territoriale.

Le premier volet de ce plan se concrétise par des actions de valorisation des sites technopolitains - mises en place à titre expérimental dans le plan technopole - qui doivent maintenant être consolidées.

Cette démarche tend à doter l'ensemble des territoires d'animateurs technopolitains ayant pour mission :

- l'animation des laboratoires, des universités, des entreprises et plus généralement avec toutes les institutions pouvant concourir à la poursuite des objectifs,
- la détection et la contribution à la mise en œuvre de projets,
- la promotion et la valorisation du potentiel du technopole,
- l'accompagnement des entreprises dans leurs problématiques
- l'information de la Communauté urbaine des attentes des acteurs locaux afin qu'elles puissent être intégrées dans les politiques communautaires,
- l'information des acteurs locaux de la stratégie communautaire.

La mise en place d'animateurs sur les sites technopolitains est une des premières initiatives de la Communauté urbaine dans ce domaine. Ils sont au croisement de la politique de soutien à l'innovation et de la politique d'animation territoriale sur des sites à fort potentiel en matière d'enseignement et de recherche.

Le technopôle de Vaulx en Velin

. Les acteurs

La convention triennale entre la Communauté urbaine et l'association du pôle de compétences en urbanisme a permis de faire émerger un projet de site porté par l'ensemble des acteurs locaux, pour servir de base à une convention de trois ans, du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2006.

Le programme de travail triennal se présente comme un programme-cadre au sein duquel, chaque année, sujets et actions seraient détaillés et soumis à la validation de la Communauté urbaine. Celui-ci s'intègre complètement dans le cadre d'une action économique locale, notamment dans le contrat de ville.

L'objectif de cette convention d'animation technopolitaine est, à partir des compétences et des savoir-faire en matière de formation et de recherche, de favoriser la diffusion de l'innovation sur le territoire et de contribuer ainsi à l'émergence de partenariats permettant de stimuler la création d'activités.

Le technopôle de Vaulx en Velin a développé un programme d'actions autour de la notion de la ville durable, avec un focus particulier sur l'économie sociale et solidaire. L'enjeu est de constituer un technopôle dédié à cette problématique, rayonnant sur l'agglomération, mettant en avant les pratiques innovantes dans ce domaine et valorisant les expérimentations et les savoir-faire acquis sur la Commune. En effet, celle-ci rassemble un grand nombre d'associations, accueille également des sociétés coopératives prêtes à s'impliquer dans la vie de la Commune. Le campus universitaire de Vaulx en Velin regroupe des laboratoires de recherche dont certains, spécialisés dans les sciences humaines et sociales, mènent depuis plusieurs années des recherches touchant le secteur de l'économie sociale et solidaire.

. Les orientations triennales

L'action technopolitaine à Vaulx en Velin relève d'une politique d'expérimentation de nouveaux outils de dynamisation économique en direction des zones urbaines sensibles. Cette logique de développement local s'inscrit toutefois dans un contexte beaucoup plus large puisqu'elle alimente des réflexions et des actions mises en œuvre dans le cadre de l'agglomération mais aussi au niveau national voire international. L'innovation procède ici d'une volonté d'employer les sciences humaines et sociales comme un outil de développement s'inscrivant pleinement dans la logique technopolitaine qui consiste à mobiliser autour de projets communs les ressources industrielles, académiques et institutionnelles locales en liaison avec les objectifs de la communauté urbaine de Lyon.

Le bilan du programme 2004

L'intervention du technopôle dans ce champ consiste à apporter des éléments de réflexion et d'expertise dans la perspective d'élaborer des outils innovants de développement local susceptibles d'être mis en pratique dans l'agglomération.

Le dispositif d'appui à la création d'entreprise pour les zones franches urbaines (ZFU) de l'agglomération

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) développe un programme de cinq ans en faveur du développement économique des ZFU et des quartiers en rénovation urbaine. Le technopôle est intervenu, à partir du diagnostic des bonnes pratiques de la ZFU de Vaulx en Velin, dans l'appui à l'élaboration d'un dispositif d'accompagnement des créateurs d'entreprises commun aux trois zones franches urbaines de l'agglomération lyonnaise et qui a été proposé à la CDC à la fin de 2004.

L'étude sur les bonnes pratiques ZFU-évaluation des effets externes positifs des ZFU

Le technopôle est intervenu en présentant aux responsables des ZFU de l'agglomération les résultats des bonnes pratiques de la ZFU de Vaulx en Velin (17 mars 2004) dans une perspective de diffusion de ces dernières et en apportant des éléments de réflexion sur l'action de coordination de la Communauté urbaine. Le technopôle est intervenu également à la demande du secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) afin de participer à la réflexion sur les indicateurs d'impact d'une ZFU sur son environnement. Ce travail se poursuivra en 2005.

Le fonds de capital-risque régional en direction des projets d'économie sociale et solidaire (ESS) Garrigue

A la demande de la société Garrigue, le technopôle a entamé la coordination d'une démarche de réflexion collective sur l'implantation d'un fonds Garrigue en Rhône-Alpes (35 personnes domiciliées dans la région Rhône-Alpes sont actuellement actionnaires pour un montant de 55 000 €).

Le voyage d'étude sur ESS et développement local à Montréal

A la suite de deux déplacements (2002, 2003) des contacts ont été noués entre le technopôle et plusieurs organismes de développement local (Service d'aide aux jeunes entrepreneurs (Saje), Caisse départementale d'équipement commercial (CDEC), centre local du développement de Québec (CLD), Chambre de commerce) et d'enseignement (Hautes études commerciales (HEC), universités) de Montréal. Un projet de collaboration a vu le jour dont le voyage d'étude, en octobre 2004, est la première étape.

L'action de la Communauté urbaine en matière de développement économique de proximité, par son caractère innovant, tant au niveau de la valorisation de l'entrepreneuriat que de la gouvernance des dispositifs, peut inspirer des politiques de développement local sur d'autres territoires et permettre à la Communauté urbaine d'améliorer ses pratiques. Ces actions de valorisation sont aussi le moyen d'identifier et de mobiliser les réseaux de chercheurs en ESS.

L'organisation et/ou l'intervention à des séminaires-colloques

Organisation du séminaire : la politique de la ville : laboratoire pour un développement économique innovant ? à la Communauté urbaine (19 mai 2004), une vingtaine d'acteurs du développement économique, de l'ESS et de l'université ont participé aux débats qui ont fait suite à la présentation de monsieur Philippe Genestier, directeur du laboratoire Rives-ENTPE. Organisation dans le cadre de la semaine du développement durable (à l'initiative de la Communauté urbaine) d'un atelier de travail entreprendre autrement. Quatrième rencontre inter-universitaires de l'ESS : économie solidaire et démocratie (Paris - 14 et 15 avril 2004). Colloque organisé par le Centre de recherches et d'informations sur la démocratie et l'autonomie (Crida) au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM).

L'appui à l'organisation du forum ESS à Vaulx en Velin (11 décembre 2004)

Le technopôle s'est investi, depuis janvier 2004, dans l'organisation du deuxième forum de l'ESS à Vaulx en Velin. Cette deuxième édition visait à une ouverture plus importante non seulement envers les partenaires de l'agglomération mais aussi internationaux. Un ensemble de contacts a été pris dans ce sens et un travail de coordination avec la ville de Lyon a fait l'objet d'une attention particulière. Le forum a rassemblé environ cinq cents personnes sous le chapiteau avec une présence de quarante-huit stands (commerce équitable, acteurs de l'ESS, etc.).

L'appui au technopôle de Vaulx en Velin pour 2005

. Le programme d'actions

L'ESS est un outil de développement économique particulièrement adapté aux territoires en difficulté. Favoriser la diffusion de bonnes pratiques innovantes dans le champ de l'ESS suppose :

- de répertorier les acteurs,
- d'organiser la transférabilité des initiatives,
- de travailler autour des dispositifs d'appui au développement de la politique de la ville.

En 2005, un travail d'initiation de la structuration politique et technique de l'ESS sera mené à l'échelle de l'agglomération.

Dans ce cadre, le technopôle va rechercher une collaboration plus étroite avec les services de la Région et de l'Etat.

- Répertoire des acteurs

Afin de faire le tour des initiatives, une première approche par territoire devrait permettre d'identifier un certain nombre d'acteurs. Les territoires-cibles, potentiellement porteurs d'innovations socio-économiques, sont les suivants : Vénissieux, Rillieux la Pape, Bron, Saint Priest, Décines Charpieu, Saint Fons, Vaulx en Velin, Lyon la Duchère, etc.

. un séminaire associant les développeurs économiques et les services économiques de ces territoires devrait permettre de mettre en avant les problématiques les plus pertinentes.

. un travail de collecte de données sous forme monographique pourrait être éventuellement confié à des étudiants de l'Université Lyon II.

Ce premier travail donnera donc lieu à un état des lieux des acteurs, de leurs missions et de leurs compétences intervenant dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. Ce travail permettra de valoriser les initiatives prises en faveur des publics en difficulté et d'identifier les bonnes pratiques à mettre en lumière dans le cadre de la politique de la ville ;

. le comité de pilotage du technopôle intégrera en 2005 des acteurs de l'économie sociale et solidaire (Union régionale des sociétés coopératives (Urscoop), Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), etc.).

- Organiser la transférabilité des initiatives

Le transfert des bonnes pratiques suppose :

- une forte coordination des acteurs,
- des lieux-test.

Une étape centrale de cette démarche est de rendre visible l'ensemble des bonnes pratiques en matière d'économie sociale et solidaire présentes dans l'agglomération notamment lors du forum social de 2006. Il s'agit de montrer en quoi l'agglomération est innovante dans sa pratique du volet humain du développement durable.

Ce transfert des bonnes pratiques se fera aussi à l'occasion du forum de l'économie sociale et solidaire en 2005 qui prendra une véritable dimension régionale. Le technopôle de Vaulx en Velin aura pour mission de valoriser le travail des chercheurs et un rôle d'appui à la mise en place de ce forum.

- Le travail autour des dispositifs d'appui au développement de la politique de la ville

Un travail sera effectué autour de la mise en place de nouvelles coopératives d'activités à Rillieux la Pape et Vaulx en Velin. L'enjeu est d'aboutir d'ici la fin de l'année à la création de nouvelles coopératives permettant de créer des emplois pour les publics en difficulté.

Une autre mission confiée au technopôle porte sur la structuration de l'appui post-crétion. L'objectif est de permettre aux trois ZFU de l'agglomération de structurer leur démarche pour le suivi post-crétion.

La contribution au portail économique

Le pôle de compétence en urbanisme aura pour mission d'apporter sa contribution au contenu éditorial du portail économique de l'agglomération.

. Budget et plan de financement prévisionnels

Dépenses	40 000 €
coûts salariaux globaux	25 000 €
fonctionnement (frais globaux)	4 000 €
soutien aux opérations (forum Batira, participation aux assises de la création d'entreprise, forum ESS, etc.)	11 000 €

Ressources	40 000 €
subvention de la Communauté urbaine 2005	40 000 €

Les critères d'évaluation

. Les critères quantitatifs

- la mise en place de deux nouvelles coopératives d'activités,
- l'édition d'une monographie des acteurs de l'ESS, de leurs compétences, de leurs missions,
- la mise en place d'un guide des bonnes pratiques dans les quartiers de la politique de la ville,
- la mise en place du forum de l'ESS à dimension régionale.

. Les critères qualitatifs

- la détection du type d'emploi, de publics impliqués dans les deux nouvelles coopératives d'activités,
- le renforcement du partenariat avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire,
- le renforcement de méthodologie commune pour le suivi de post-crédation des entreprises dans les trois ZFU,
- la contribution au contenu éditorial du portail économique de l'agglomération.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'établir un avenant avec le pôle de compétence en urbanisme pour le programme d'actions 2005. La participation est arrêtée à 40 000 € permettant le financement d'un chargé de mission à mi-temps, des actions de communication et la prise en charge des frais de fonctionnement, conformément aux engagements précédents ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Donne un avis favorable à l'avenant à la convention passée avec l'association du pôle de compétence en urbanisme pour le programme d'actions de l'année 2005.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit avenant.

3° - La dépense correspondante de 40 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,